

Saint-Martin-d'Hères, le 25 novembre 2024

Conseil d'administration du mardi 3 décembre 2024

Délibération N°CA-2024-38

NATURE : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : Budget Initial de l'exercice 2025

Vu le code de l'éducation, notamment son article R719-68 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- Autorisations d'emplois rémunérés par l'établissement correspondant à 28 ETPT sous plafond LFI et 20,1 ETPT sur plafond établissement
- Autorisations d'engagement pour un montant global de 7 084 323 € :
 - 3 328 080 € - Personnel
 - 2 905 186 € - Fonctionnement
 - 851 056 € - Investissement
- Crédits de paiement pour un montant global de 7 356 655 € :
 - 3 328 080 € - Personnel
 - 3 117 958 € - Fonctionnement
 - 910 616 € - Investissement
- Recettes pour un montant global de 6 642 695 € :
 - 5 787 799 € - recettes globalisées
 - 854 896 € - recettes fléchées
- Solde budgétaire (déficit) de – 713 960 €.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 681 823 € de variation de trésorerie,
- - 164 220 € de résultat prévisionnel (déficit),
- 25 388 € d'insuffisance d'autofinancement,
- 936 005 € de diminution sur fonds de roulement

Article 3 :

En conséquence, le conseil d'administration adopte les tableaux soumis obligatoirement à son approbation que sont le tableau n°1 des emplois, le tableau n°2 des autorisations budgétaires, le tableau n°4 de l'équilibre financier et le tableau n°6 présentant la situation patrimoniale.

Annexes : *Liasse des tableaux budgétaires GBCP du BI 2025 et note de présentation de l'ordonnateur référencées :*

IEPG_CA_DelibCA2024-38_BI_2025_TableauxBud_ANNEXE_1

IEPG_CA_DelibCA2024-38_BI-2025_Note_ordonnateur_ANNEXE_2

Il est proposé au conseil d'administration de décider : d'approuver le budget initial de l'exercice

2025. Le président fait procéder au vote.

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	21
Nombre de procurations :	05
Votes « Pour » :	26
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Décision du Conseil d'administration : le budget initial est approuvé.

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration

